

Zitierhinweis

Coutaz, Gilbert : recension de : Ernst Tresp / Kathrin Utz Tresp, Das Nekrologium der Prämonstratenser-Abtei Humilimont (Marsens). Edition und Einleitung, Münster : Aschendorff Verlag, 2022, dans : Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, 74 (2024), 1, p. 116-117, <https://recensio-stag.lorax.syslab.com/r/060a69e1c28a4adbb3ad5689cc369d35>



copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

Rezensionen / Recensions / Recensioni

Ernst Tresp, Kathrin Utz Tresp (éd.), **Das Nekrologium der Prämonstratenser-Abtei Humilimont (Marsens). Edition und Einleitung**, Münster: Aschendorff Verlag, 2022 (Spicilegium Friburgense. Texte zur Geschichte des kirchlichen Lebens, Vol. 51), 185 pages.

À sa création, entre 1137 et 1141, le couvent prémontré d'Humilimont fut un double monastère. L'abbaye masculine fut supprimée au profit des jésuites en 1588; depuis 1845, une croix commémorative rappelle son implantation géographique. Quant à son correspondant féminin, il fut déplacé vers 1140/1150 sur la terre de Posat, soit à huit kilomètres du site originel sur la commune fribourgeoise de Marsens. Il disparut dans une période s'étalant entre 1179 et 1228. Seul le nécrologe de l'abbaye-mère atteste son existence. Il répertorie, à la date de leur décès, 47 sœurs, dont la prieure Emma (vers 1148–1179?) et quatre converses.

Ernst Tresp et Kathrin Utz Tresp ont signé les travaux les plus récents sur Humilimont. Ils sont les premiers à éditer le *Necrologium monasterii Humilismontis* qui constitue la troisième partie (ff. 83v–113v) d'un manuscrit conservé aux Archives de l'État de Fribourg. Celui-ci est la copie, en juillet 1338, d'un premier texte, aujourd'hui perdu et remontant au début du couvent. Le fait d'avoir été complété jusqu'au terme de l'activité monastique le rend exceptionnel et incontournable pour recomposer l'histoire d'Humilimont.

Sur les 922 dénombrées, environ 900 personnes différentes sont réparties à peu près équitablement sur les douze mois de l'année: 75 % sont des hommes. Des 674 entrées, 67 sont datées, la plupart se situant aux 15^e et 16^e siècles. 61 % des entrées sur environ 410 peuvent être attribuées avec certitude ou vraisemblance à la main qui les a écrites. Les premiers ajouts remontent à l'année 1356, suivis de 80 autres entre 1365 et 1380. Pour les années postérieures, seules les mains de l'abbé Pierre Olivier (1455–1477) et de trois notaires fribourgeois sont certifiées: Berthetus Souvery de Corbières, 1449 et 1462; Louis de Sergy, 1516, et probablement François Gapany de Corbières, 1553.

Le nécrologe est le miroir de la société qui l'a produit et dans laquelle il a été utilisé. Il reliait quotidiennement par la prière les chanoines à leurs prédécesseurs et à leurs bienfaiteurs décédés. Son examen renseigne l'administration de l'abbaye, les offices de cellérier et de pitancier, la célébration de la messe des morts, la construction des bâtiments et la topographie sacrée, le patrimoine foncier, les pitances qui enrichissaient les repas des chanoines grâce à la fréquence des dons, l'octroi de capitaux ou de rentes régulières issues des intérêts, ces derniers assurant au fil du temps des revenus importants pour la survie de l'abbaye. Dans son état final, le registre des morts d'Humilimont s'apparente à une forme mixte: nécrologe pour la partie ancienne et obituaire pour la partie nouvelle. Selon les entrées, il prend des allures d'un instrument juridique et d'annales.

Le calendrier s'en tient aux fêtes les plus importantes des saints considérés à l'intérieur de l'ordre prémontré et dans le diocèse de Lausanne. Seuls les papes sanctifiés Léon I^{er} (440–461) et Léon II (682–683) y sont nommés, alors que tous les abbés y figurent, du premier au dernier. Il mentionne les noms de plusieurs prieurs, sous-prieurs, chanoines et convers. Le nécrologe distingue ensuite les chanoines, les sœurs et les convers *ad succurrendum*, enfin les familiers. S'y additionnent certains abbés de l'abbaye-mère du Lac de Joux, d'autres établissements du même ordre, Saint-Martin de Laon, un de plus réputés, certains sis dans la circonscription de Bourgogne: Corneux à Gray, Bellelay, Fontaine-André et

Gottstatt. Le nom de Norbert, le fondateur de l'ordre, apparaît sous la date du 6 juin. En intégrant les noms de 147 laïcs, le nécrologe permet de mieux situer l'ensemble des amis de l'abbaye appartenant à la haute et petite noblesse des environs, à l'exemple des comtes de Gruyère, de la famille de Corbières, fondatrice du couvent, et de ses deux branches, les Vuippens et les Everdes. Le réseau comprenait enfin la population rurale et, plus rarement, la population urbaine représentée par la ville de Fribourg.

S'étendant sur quatre siècles et demi, la nature des inscriptions a évolué au fil de l'usage. À l'origine, il s'agissait d'un registre des morts au sens strict du terme, citant les noms des confrères, consœurs, dignitaires et protecteurs défunts, avec pour seule information le jour du décès. Il rappelait à la communauté son devoir de prier et de célébrer la messe pour le salut de leur âme. À partir du 13^e siècle, il s'est progressivement transformé jusqu'à son apogée au 14^e siècle en un livre d'annales (obituaire/anniversaire), principalement en raison du triomphe du purgatoire et de la résurgence du testament. Les fondations pieuses et les messes étaient pour les laïcs un excellent moyen d'expiation de leurs peines. Dès le 15^e siècle, la multiplication des commémorations liturgiques amena par contrecoup des inscriptions individuelles plus détaillées, intégrant leurs revenus, qui servaient à financer leur choix funéraire et l'entretien de leur souvenir et, selon les situations, à assurer la distribution d'aumônes et la pitance. Sans recouper nécessairement le jour de la mort, celui de la cérémonie pouvait être fixé par le fondateur lui-même, par ses proches ou encore par le groupe de fondateurs.

L'édition du nécrologe bénéficie des approches historique, archivistique, codicologique, paléographique, prosopographique, anthroponymique et toponymique. Les nombreux index (personnes, lieux et matières) soulignent la richesse du travail identificatoire, rehaussé par les tableaux présentant les différentes mains qui ont rédigé le nécrologe et le calendrier des fêtes sur lequel celui du nécrologe se base. Plus qu'une édition, les auteurs donnent enfin à l'histoire de l'abbaye de Humilimont le supplément qui lui a trop longtemps manqué et dont elle est désormais indissociable.

Gilbert Coutaz, Lausanne

Kathrin Utz Tremp, *Warum Maria blutige Tränen weinte. Der Jetzerhandel und die Jetzerprozesse in Bern (1507–1509)*, Wiesbaden: Harrassowitz Verlag, 2022 (Monumenta Germaniae Historica Schriften, Bd. 78 I und II), 1057 pages.

Qui mieux que Kathrin Utz Tremp pouvait reprendre de fond en comble l'affaire Jetzer qui la poursuit depuis quarante ans, elle, une experte reconnue de l'histoire religieuse, des institutions bernoises, de l'inquisition et de la sorcellerie du Moyen Âge tardif?

Familière de la consultation des archives et des éditions de sources médiévales, elle livre un ouvrage d'une grande érudition, exemplaire par sa méthodologie: elle a évité de tomber dans le piège de la controverse en écartant de sa démarche l'idée de réhabiliter des personnes injustement condamnées (p. VIII); elle a prévenu toute critique, en mobilisant et en commentant rigoureusement et avec force détails toutes les pièces primaires et secondaires du dossier, dont le *Defensorium* des dominicains de 1508; elle s'est assurée qu'il n'existait pas de manuscrits aux Archives vaticanes et dominicaines à Rome; elle part systématiquement des documents pour mettre à jour la littérature scientifique et non l'inverse; la sophistication du scandale l'a obligée à préciser les définitions des procédures inquisitoriales, de sorcellerie et d'hérésie qui, insuffisamment approfondies, avaient faussé les lectures des trois procès relatifs à l'affaire (p. 62–63); elle a dressé le portrait des 40 témoins, dont 31 pour le seul procès principal, cités à comparaître au nom des querelles